MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE WEBDESIGNER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE 7534 00 S32 D1
DOMAINE DE FORMATION: 710
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012, sur avis conforme de la Commission de concertation

BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE WEB DESIGNER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ciannexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant :

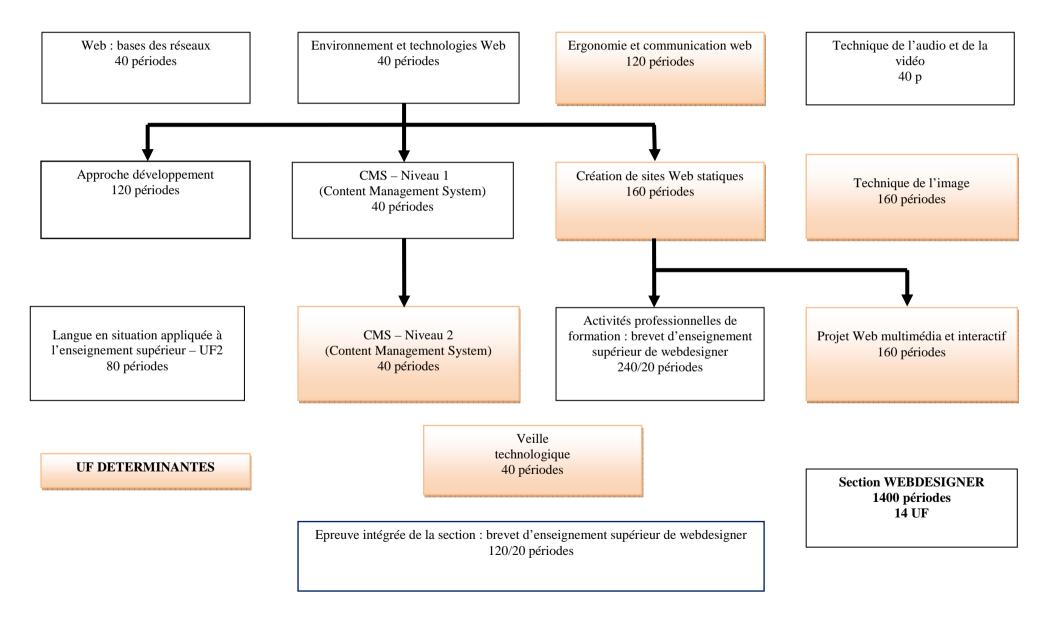
- de réaliser à l'aide des outils informatiques des éléments graphiques fixes ou animés, en 2 ou 3 dimensions, en respectant le schéma de navigation du site et sa charte graphique, après avoir participé à la définition de celle-ci;
- d'assurer, si nécessaire, des retouches graphiques et de rechercher de nouvelles idées et créations;
- de rechercher un juste milieu entre l'esthétique et les possibilités techniques ;
- de disposer de connaissances techniques suffisantes pour dialoguer avec des responsables de projets ou des responsables informatiques dans des domaines comme le graphisme, la communication visuelle et multimédia, l'ergonomie, l'interactivité, les techniques d'animation avancées, la législation;
- de proposer des identités visuelles, interfaces et chartes graphiques pour les sites web en travaillant en concertation étroite avec l'équipe éditoriale afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de leur permettre de trouver facilement l'information pertinente;
- de se former sans cesse aux nouvelles technologies et aux nouveaux standards du web ;
- de développer des qualités de communicateur, y compris avec la clientèle et de s'exprimer dans une autre langue nationale ou internationale;

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités détermi nantes	Nombre de périodes	ECTS
Web : bases des réseaux	SCEC	7534 03 U32 D1	710		40	4
Environnement et technologies Web	SCEC	7534 04 U32 D1	710		40	4
Ergonomie et communication Web	SCEC	7534 05 U32 D1	710	X	120	11
Technique de l'audio et de la vidéo	SCEC	7534 06 U32 D1	710		40	4
Approche développement	SCEC	7534 07 U32 D1	710		120	10
CMS – Niveau 1 (Content Management System)	SCEC	7534 08 U32 D1	710		40	4
Création de sites Web statiques	SCEC	7534 09 U32 D1	710	X	160	16
Technique de l'image	SCEC	7534 10 U32 D1	710	X	160	16
CMS – Niveau 2 (Content Management System)	SCEC	7534 11 U32 D1	710	X	40	4
Activités professionnelles de formation : brevet d'enseignement supérieur de webdesigner	SCEC	7534 12 U32 D1	710		240/20	8
Projet Web multimédia et interactif	SCEC	7534 13 U32 D1	710	X	160	16
Veille technologique	SCEC	7534 14 U32 D1	710	X	40	4
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF2	SCEC	7302 92 U32 D1	710		80	7
		OU				
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF2	SCEC	7301 92 U32 D1	706		80	7
		OU				
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF2	SCEC	7303 92 U32 D1	706		80	7
Epreuve intégrée de la section : brevet d'enseignement supérieur de webdesigner	SCEC	7534 00 U32 D1	710		120/20	12

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1400
B) nombre de périodes professeur	1080
C) nombre total ECTS	120

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION: WEBDESIGNER



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Brevet d'enseignement supérieur de WEBDESIGNER du niveau de l'enseignement supérieur économique de promotion sociale de type court.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

WEB DESIGNER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 1er juillet 2011

WEB DESIGNER

1. CHAMP D'ACTIVITE

En utilisant des outils informatiques, le web designer réalise des éléments graphiques fixes ou animés, en 2 ou 3 dimensions, en respectant le schéma de navigation du site et sa charte graphique, après avoir participé à la définition de celle-ci. Il assure, si nécessaire, des retouches graphiques et est toujours en recherche de nouvelles idées et créations. Il recherche un juste milieu entre l'esthétique et les possibilités techniques.

Il dispose de connaissances techniques suffisantes pour dialoguer avec des responsables de projets ou des responsables informatiques. Dans le cadre de sa fonction, il fait preuve d'une maîtrise suffisante dans des domaines comme le graphisme, la communication visuelle et multimédia, l'ergonomie, l'interactivité, les techniques d'animation avancées, la législation.

Il propose identités visuelles, interfaces et chartes graphiques pour les sites web. Il travaille en concertation étroite avec l'équipe éditoriale afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de leur permettre de trouver facilement l'information pertinente.

Il se forme sans cesse aux nouvelles technologies et aux nouveaux standards du web.

Il développe des qualités de communicateur, y compris avec la clientèle, et est capable de s'exprimer dans une autre langue nationale ou internationale.

2. TACHES

En tenant compte des normes en vigueur et des règles déontologiques appliquées au web et en utilisant l'environnement informatique,

pour répondre de manière créative et esthétique aux exigences du cahier des charges, en veillant à assurer une ergonomie optimale adaptée aux utilisateurs et aux médias,

- rechercher et exploiter l'information nécessaire à l'animation et à la maintenance d'un site web ;
- créer et articuler des éléments graphiques et interactifs ;
- utiliser les fonctionnalités et les commandes évoluées de logiciels de création et d'animation graphiques ;
- créer des navigations logiques, claires et interactives pour apporter des solutions multimédia innovantes à intégrer aux sites web ;
- ♦ assembler les éléments statiques et interactifs d'un site web en intégrant les éléments des maquettes graphiques et en veillant à la compatibilité avec les navigateurs et les médias ainsi qu'aux exigences du référencement ;
- assurer la veille technologique et graphique.

3. DEBOUCHES

- services publics ou privés,
- entreprises industrielles,

- ♦ sociétés de services,
- agences de communication,
- sociétés de production audiovisuelle,
- **•** ...